MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE
EDITION BAS-VIVARAIS
ABONNEMENT ANNUEL : 90 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 862 20 30
Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

24 Mai 1984 N° de série continue 73 Bulletin n° 14

LES DERNIERES PLUIES ONT PARTICULIEREMENT FAVORISE :

LE MONILIA DES CERISES, LA TAVELURE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS
LE MILDIOU DE LA VIGNE

PAR CONTRE, LES TEMPERATURES FRAICHES ONT RALENTI L'EVOLUTION DE NOMBREUX RAVAGEURS

ARBRES FRUITIERS

CERISIER

Protection fongicide avant récolte - soignez-la particulièrement sur toutes variétés.

Mouche de la cerise - les premiers adultes sont sortis à CHAMBONAS. Ailleurs, le vol n'est pas encore commencé.

. Région des VANS, Vallée du CHASSEZAC : la protection ne concernera que les variétés dont la récole est prévue pour les tout derniers jours de mai ou en juin.
  - si vous luttez contre les adultes avec la deltaméthrine à 1,25 g ma/hl (DECIS), intervenez au début de la semaine prochaine.
  - si vous luttez contre les larves intervenez à la fin de la semaine prochaine avec : diméthoate à 30 g ma/hl (nb spéc) ou formothion à 50 g ma/hl (ANTHIO FORT) ou malathion à 100 g ma/hl (nb spéc).
    Ces trois matières actives sont interdites à moins de 7 jours de la récote.

. Autres régions : attendez encore.

PECHER

Oïdium - les premières taches sur fruits sont apparues dans certains vergers. Nous rappelons que la protection des vergers peu sensibles doit débuter dès l'apparition des premiers symptômes.

Tavelure - pour les vergers concernés, restez vigilants : les dernières pluies ont particulièrement favorisé la maladie.

PRUNIER

Carpocapse des prunes - attendez un prochain Bulletin.

POIRIER

Psylles - le traitement sur les jeunes larves de la 2ème génération doit rester exceptionnel. Dans les vergers concernés :

. Sur SAINT JUST : intervenez dès que possible
. Sur LUSSAS : attendez les premiers jours de juin pour traiter

POIRIER - POMMIER

Tavelure - de nombreux vergers n'ont pu subir aucune protection pendant tout ou partie de la période gravement contaminatrice que nous connaissons depuis le 15 mai et n'ont pas encore pu être traités. Dans tous ces vergers nous vous conseillons d'intervenir dès que possible avec un produit à ACTION CURATIVE (voir Bulletin n° 6 et le tableau du Bulletin n° 8).

P 180

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gerant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

Carpocapse - L'évolution de ce ravageur est lente et les dates de traitement données dans notre précédent Bulletin peuvent être retardées de quelques jours.

Produits homologués ou en autorisation provisoire de vente (m.a. en g/hl)

azinphos éthyl et méthyl : 40 (nb spéc)
carbaryl : 75 (SEVIN L 85, KUMITAL)
deltaméthrine : 0,75 (DECIS)
dialiphos : 75 (TORAK)
malathion : 75 (nb spéc)
méthidathion : 30 (ULTRACIDE 20)
méthomyl (LANNATE 20)
azinphos éthyl + diéthion à la dose du fabricant
diazinon : 30 (BASUDINE 70 liquide, DIAZITHRINE, KNOCK OUT)
diéthion : 100 (RHODOCIDE)
diflubenzuron : 10 (DIMILIN)
oléoparathion : 20 + huile (nb spéc)
parathion méthyl : 30 (nb spéc)
parathion éthyl : 25 (nb spéc)
diméthoate : 50 (nb spéc)
fenitrothion : 50 (nb spéc)
fenthion : 50 (LEBAYCID)
formothion : 50 (ANTHIO FORT)
perméthrine : 4 (AMBUSH, PERTHRINE)
phosalone : 60 (AZOPHENE, ZOLONE)
phosmet : 50 (IMIDAN)
phosphamidon : 40 (DIMECRON)

Produits conseillés : parmi les produits ci-dessus dotés d'une rémanence suffisante, préférez les moins nocifs sur les insectes utiles :
. ovicide et larvicide : diflubenzuron
. larvicides seulement : phosalone, phosmet et phosphamidon.

POMMIER

Puceron vert non migrant - Quelques colonies commencent à se développer dans certains vergers sur les extrémités des pousses. Une intervention ne se justifie que si plus de 15 % des pousses sont habitées.

Produits homologués ou en autorisation provisoire de vente (ma en g/hl)

acéphate : 60 (ORTHENE 50)
azinphos éthyl : 40 (nb spéc)
azinphos méthyl: 40 (nb spéc)
bromophos : 50 (RHODIANEX, NEXION EC 40, SOVI-NEXION 25 émulsion)
cyperméthrine : 5 (nb spéc)
deltaméthrine : 0,75 (DECIS)
dialiphos : 75 (TORAK)
diazinon : 25 (BASUDINE 20 liquide DIAZITHRINE, KNOCK OUT)
diéthion : 100 (RHODOCIDE)
diméthoate : 30 (nb spéc)
éthiofencarbe : 50 (CRONETON)
fenitrothion : 50 (nb spéc)
fenthion : 75 (LEYBACID)
fenvalérate : 5 (SUMICIDIN 10)
formothion : 40 (ANTHIO FORT)
lindane : 30 (nb spéc)
malathion : 75 (nb spéc)
méthamidophos : 50 (TAMARON, ORTHOTOX)
méthidathion : 30 (ULTRACIDE 20)
méthomyl : 50 (LANNATE 20)
mévinphos : 50 (nb spéc)
naled : 100 (ORTHO-DIBROM)
nicotine : 150 (HYPNOL)
oléoparathion : 20 + huile (nb spéc)
ométhoate : 60 (FOLIMATE)
oxydéméton méthyl : 25 (METASYSTEMOX, ANTHONOX)
parathion éthyl : 20 (nb spéc)
parathion méthyl : 30 (nb spéc)
phosalone : 60 (AZOPHENE, ZOLONE)
phosphamidon : 20 (DIMECRON 10)
pirimicarbe : 37,5 (PIRIMOR G)
prothoate + tétradifon : dose du fabricant (TEDION EXTRA)
prothoate + parathion méthyl : dose du fabricant (NEUTRION EXTRA)
vamidothion : 50 (SEPAPHID, KILVAL)

Le plus souvent on pourra lutter conjointement contre le carpocapse et le puceron vert du pommier à l'aide d'un produit conseillé efficace à la fois contre les 2 ravageurs. (type phosalone et phosphamidon).

VIGNE

MILDIOU : la situation est préoccupante dans toutes les vignes à risques :

. Les sorties de taches faisant suite aux pluies des 2 et 3 mai ont été retardées par les températures fraîches, mais théoriquement l'incubation est terminée et des taches devraient exister localement (notamment dans la région de AUBENAS, VESSEAUX, ALBA, ST MAURICE D'IBIE, celle des VANS et celle d'ORGNAC).

. La période pluvieuse que nous connaissons depuis le 15 mai a entraîné :

- dans les régions citées ci-dessus les premiers repiquages des taches
- dans tout le Bas-Vivarais de nouvelles contaminations primaires

EN CONSEQUENCE, SURTOUT LE BAS-VIVARAIS, PROTEGEZ DES QUE POSSIBLE LES VIGNES A RISQUES : (bas fonds humides, mouillères, parcelles ayant mal draîné les dernières pluies, vignes enherbées, parcelles ayant présenté des taches de mosaïque à l'automne dernier, etc...).

P181

Dans toutes ces vignes ce sera le premier traitement, ou le renouvellement de l'intervention préconisée dans notre Bulletin du 11 mai. Sa réalisation doit précéder les prochaines pluies qui risquent de donner des repiquages.

Pour le choix du produit, on se reportera à la note nationale diffusée avec notre Bulletin du 11 mai.

SI VOUS UTILISEZ MIKAL, RHODAX OU ALLIANCE, RENOUVELEZ DES QUE POSSIBLE VOTRE TRAITEMENT.

Les vignes non enherbées, où le sol est rapidement ressuyé et n'ayant pas présenté de mildiou mosaïque en 1983 ne nécessitent encore aucune intervention.

BLACK ROT : maintenir la protection dans les zones contaminées.

Produits homologués ou en autorisation provisoire de vente (ma en g/hl)

captafol : 180 (nb spéc)
captane : 175 (nb spéc)
cuivre de l'hydrate)
cuivre de l'hydroxyde) 500 g de
cuivre de l'oxychlorure) cuivre métal
cuivre de l'oxyde cuivreux) (nb spéc)
cuivre de sulfate)

dichlofluanide : 250 (EUPARENE)
folpel : 175 (nb spéc)
mancozèbe : 280 (nb spéc)
manèbe : 280 (nb spéc)
métirame de zinc : 320 (POLYRAM)
propinèbe : 280 (ANTRACOL)
zinèbe : 280 (nb spéc)
cymoxanil + propinèbe + triadiméfon (DIAMETAN B)

Le choix de la spécialité devra tenir compte, si nécessaire, du risque mildiou.

BOTRYTIS (pourriture grise)

La protection ne débutera, le cas échéant, qu'à la fin de la floraison. Lire attentivement et conserver la note ci-jointe.

VERS DE LA GRAPPE

En situations habituellement favorables, des pontes ont été déposées et les premières éclosions observées actuellement ; mais il est encore trop tôt pour intervenir.

P182

AMÉNAGEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.)

L'utilisation intensive de spécialités commerciales à base d'imides cycliques SUMISCLEX (procymidone), RONILAN et RONILAN SP (vinchlozoline), ROVRAL et KIDAN (iprodione) a provoqué le développement de souches résistantes de Botrytis qui vient dégrader plus ou moins rapidement l'efficacité de ces produits.

En 1983, malgré une réduction des interventions avec l'abandon de la méthode standard basée sur 4 applications systématiques, **le phénomène est encore en extension** dans les zones déjà touchées en 1982. Cependant, **les situations sont très différentes selon les vignobles** et les pertes d'efficacité des produits dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années antérieures, à l'échelle de la parcelle mais également de la région.

Suite à la dernière campagne, nous pouvons classer les vignobles en trois zones :

– des régions (zone 1) où les produits ont perdu leur efficacité et où les souches résistantes dominent très largement au vignoble : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais.

– des vignobles (zone 2) où la résistance n'est pas généralisée mais où elle peut être localement forte : Alsace, Beaujolais, Jura et Val de Loire. Les imides cycliques ont ici une efficacité réduite, voire même nulle dans les secteurs les plus touchés qui correspondent souvent à des situations ayant reçu plus de 2 traitements qui se classent alors en zone 1. Ailleurs, où les applications ont été moins fréquentes, nous observons encore des efficacités moyennes, voisines de 50 %.

– dans les autres vignobles (zone 3) comme Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence Côte d'Azur et Corse, les imides cycliques gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %).

Il convient donc, pour 1984, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière, de tenter de limiter le développement de la pourriture grise par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes.

• Les mesures prophylactiques sont indispensables

– Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes.

– L'application de traitements préventifs contre les attaques de deuxième et éventuellement de troisième génération de tordeuses ou vers de la grappe (Eudémis et Cochylis), en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de pourriture.

– Une lutte soignée contre l'oïdium évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de pourriture grise.

– La lutte contre le mildiou avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées. Cette action ne sera marquée que s'il y a des risques Botrytis pendant la lutte mildiou.

• Lutte chimique «Botrytis»

ZONE 1 : Champagne, Bourgogne sauf Beaujolais

Il est indispensable d'arrêter, si cela n'a déjà été entrepris dès la campagne précédente, tout traitement avec une spécialité à base d'imides cycliques ; l'utilisation de ces produits ne permettant que de maintenir le potentiel de résistance sans espoir d'obtenir une efficacité pratique intéressante. Les viticulteurs de ces régions doivent être conscients qu'aucune solution de remplacement aussi efficace que l'emploi des imides cycliques n'existe et que toutes les mesures proposées seront imparfaites en cas d'un développement important de la maladie. Les mesures prophylactiques déjà citées prennent donc ici plus qu'ailleurs toute leur importance. Elles seront complétées par des interventions spécifiques (traitement localisé sur les grappes) qui seront appliquées en fonction des risques encourus aux stades de la méthode standard ou éventuellement à d'autres périodes. Les dates de ces interventions seront précisées par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). On utilisera les produits suivants : EUPARENE (4 kg/ha) ; MYCODIFOL L (5 l/ha) ; CODICAP (3,5 kg/ha) ; BTF (3,5 l/ha) ainsi que toutes spécialités apportant une dose élevée de folpel (2000 g/ha), seul ou en association avec du cuivre.
Compte-tenu des problèmes que peuvent poser ces spécialités sur les fermentations, après la véraison, il est préférable de ne retenir que les produits cupriques.

ZONE 3 : Cognac, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence Côte d'Azur et Corse

Il convient de ne pas induire la situation principalement observée dans la moitié nord de la France, donc de limiter le nombre des traitements avec les imides cycliques. Il semble que 2 traitements annuels seraient un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle.

ZONE 2 : Alsace, Beaujolais, Jura, Val de Loire

La stratégie de traitement sera adaptée à la gravité de la situation. En l'absence d'informations précises (tests sur la résistance), la situation sera appréciée par le comportement des imides cycliques en 1983. On évitera de dépasser 2 applications imides cycliques au cours de la campagne et, dans les parcelles où le niveau de protection a été nul en 1983 ; il sera préférable de suivre la stratégie définie pour la zone 1.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, en tenant compte de l'ensemble des éléments à leur disposition en intégrant notamment les données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (ACTA) dans leur système de prévision collectif afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements.

Mais tous les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite.

P 183